

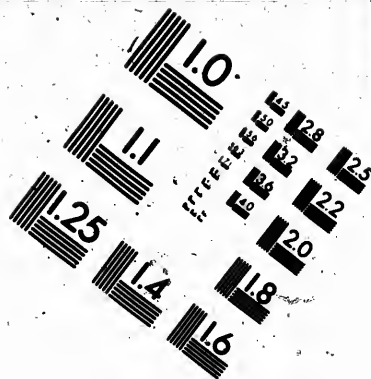
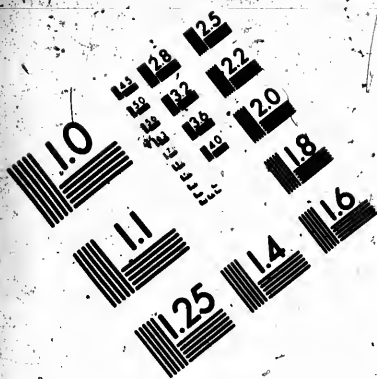
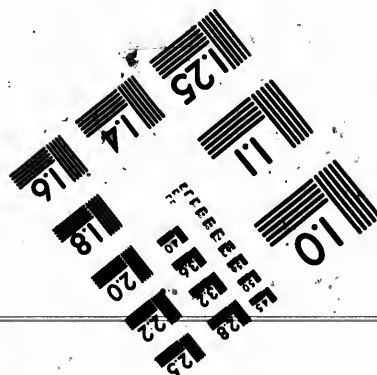
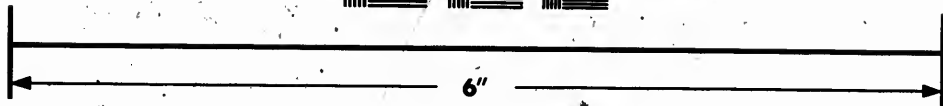
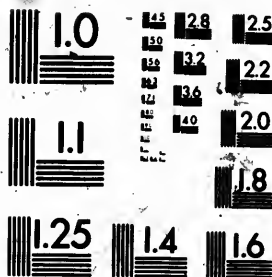


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



• Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1991

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Continuous pagination/
Pagination continue
- ☐ Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- ☐ Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- ☐ Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- ☐ Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- ☐ Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below.
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

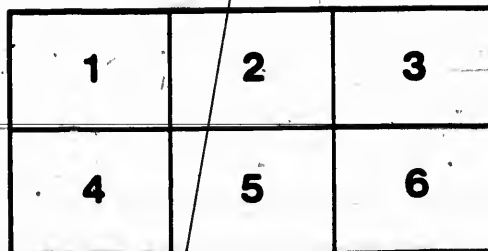
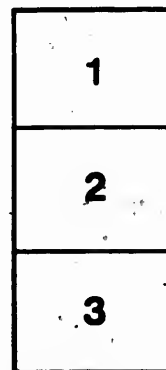
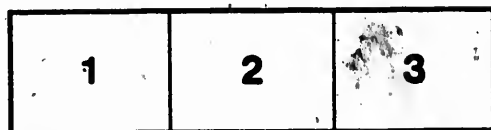
Société du Musée
du Séminaire de Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, for the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Société du Musée
du Séminaire de Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

206 Agric. N° 1

PRIX OFFERTS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

QUEBEC.

1829-30.

Couture 193

L
lieu
prix
épa
soci
que
sera

Ces

C
la fe
heures
pour
res, s
pour
Le
8 he
dront
ouvra
gratifi

1
nadien
couvr
2 l
3 l
qui n'
4 l
5 l
n'ayan
6 l

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.

PATRON,

Son Excellence sir James Kempt, administrateur-en-chef.

Prix offerts pour l'année 1829 et 1830.

LE Comité d'administration de la Société d'Agriculture de Québec, offre les prix suivans, à être adjugés aux temps et lieux, et sous l'autorité et les conditions spécifiées ci-après. Les prix offerts pour l'exhibition du 8 octobre seront payés à même les épargnes des fonds publics et des contributions des membres de la société. Ceux des autres exhibitions ne seront payés qu'en autant que le bill d'appropriation en faveur de la société pour cette année sera sanctionné.

PRIX DU COMTE.

Ces prix sont offerts à tous et aux seuls cultivateurs du comté de Québec.

EXHIBITION DU JEUDI 8 OCTOBRE 1829.

Cette Exhibition aura lieu le Jeudi 8 Octobre prochain, sur la ferme d'Anthony Anderson, écuyer, à Hedley-Lodge, à 8 heures du matin, sous la direction du Comité. Les Concurrents pourront passer le Pont Dorchester avec leurs animaux et voitures, sans payer. Les animaux gardés dans la ville de Québec ne pourront pas entrer en concurrence.

Les objets produits à cette exhibition doivent être rendus à 8 heures du matin, et, à la même heure, les laboureurs qui voudront concourir, doivent être prêts à commencer chacun leur ouvrage au signal donné; il ne sera alloué aucun prix ni aucune gratification à ceux qui arriveront plus tard.

Prix pour Rétiaux.

- | | |
|--|----|
| 1 Pour le meilleur Cheval entier, de vraie race Canadienne, gardé par des Cultivateurs, et qu'on ait laissé Plâtres. | |
| couvrir au moins 4 Cavales durant la dernière saison, | 10 |
| 2 Pour le meilleur ensuite, ditto | 6 |
| 3 Pour la meilleure Jument, de vraie race Canadienne, qui n'ait pas eu moins de 2 poulains | 10 |
| 4 Pour la meilleure ensuite, ditto | 6 |
| 5 Pour le meilleur Taureau de vraie race Canadienne, n'ayant pas moins de 2 ans, | 6 |
| 6 Pour le meilleur ensuite, ditto, | 3 |

- 7 Pour le meilleur Taureau de quelque race que ce soit, n'ayant pas moins de 2 ans, 6
- 8 Pour la meilleure Vache à lait, de vraie race Canadienne, n'ayant pas plus de 8 ans, 6
- 9 Pour la meilleure ensuite, ditto, ditto 3
- 10 Pour la meilleure ditto, ditto, de quelque race que ce soit, n'ayant pas plus de 8 ans, 6
- 11 Pour les deux meilleurs Bouvillons de 2 à 3 ans, coupés avant l'âge d'un mois, 8
- 12 Pour les 2 meilleurs ensuite, ditto, 6
- 13 Pour les meilleurs Veaux d'un an, pas moins de 8, 12
- 14 Pour les deux meilleurs ditto, ditto, 5
- 15 Pour les deux meilleurs ensuite, ditto, ditto, 3
- 16 Pour le meilleur Veau mâle de l'année, pour être élevé, obtenu de la race qui existe à la ferme de l'honorable Mathew Bell, à la Rivière du Loup, 6
- 17 Pour le meilleur ditto, ditto, femelle de la même race, 6
- 18 Pour le plus grand nombre ditto, ditto, pas moins de 4, 10
- 19 Pour le meilleur Bœuf, n'ayant pas plus de 3 ans, 4
- 20 Pour le meilleur ensuite ditto, ditto, 2
- 21 Pour les meilleures Brûles, pas moins de 6, de 2 à 4 ans, 6
- 22 Pour les 4 meilleures ensuite ditto, ditto, 3
- 23 Pour les meilleurs Agneaux, pas moins de 4, coupés avant l'âge de 2 mois, 6
- 24 Pour les 4 meilleurs ensuite ditto, ditto, 4
- 25 Pour le plus grand nombre d'Agneaux (mâles ou femelles), de l'année pas moins de 10, 8
- N. B. En décernant les sept derniers prix, le jugement des arbitres sera formé principalement d'après la qualité de la laine; la société ayant en vue de décourager les animaux dont la laine est grossière et ressemble à du poil.
- 26 Pour le meilleur Cochon entier n'ayant pas moins d'un an, 4
- 27 Pour le meilleur ensuite ditto, ditto, 2
- 28 Pour les deux meilleures Truies n'ayant pas plus de deux ans, 5
- 29 Pour les deux meilleures ensuite n'ayant pas plus de deux ans, 3

N. B. Le Comité regarde comme étant de la meilleure race les Cochons qui ont le corps large, le ventre bas, les jambes fortes et courtes; ils ont aussi les os plus petits et sont plus faciles à engraisser.

Prix pour Beurre et Fromage.

- 30 Pour le plus grand poids et la meilleure qualité de

beur
dre
3
3
3
de f
3
100
35
chape
36
37
38
39
40
leure
gager
siron
41
vateur
ditto
42
43
luine, d
44
toffe, di
Il fa
instrum
ralemen
des Eta
45 P
46 P
47 P
mes fran
I
48 An
moins de
49 An
50 Po

Exhibition du 8 Octobre 1829.

5

beurre fait avec le lait d'un nombre de vaches pas moins de 6,

- | | | |
|----|---|----|
| 31 | Pour ditto, ditto, ditto de 4 vaches. | 10 |
| 32 | Pour ditto, ditto, ditto de 2 vaches, | 6 |
| 33 | Pour la meilleure qualité et la plus grande quantité de fromage, pas moins de 200 livres, | 4 |
| 34 | Pour la meilleure ensuite ditto, ditto, pas moins de 100 livres. | 8 |
| | | 4 |

Chapeaux de paille

- | | | |
|----|--|----|
| 35 | A la personne qui aura fait et produit le plus beau chapeau de paille à la façon des chapeaux de Livourne, | 10 |
| 36 | Pour le 2e ditto, | 6 |
| 37 | Ditto à la façon ordinaire du pays | 6 |
| 38 | Pour le 2e ditto, | 4 |
| 39 | Pour le 3e ditto, | 3 |

(Voyez la note A ci-après.)

Instrumens.

- | | | |
|----|--|----|
| 40 | A la personne qui fera venir des Etats-Unis la meilleure machine pour nettoyer la graine de trèfle, et qui s'engagera à en laisser prendre des modèles à ceux qui le désireront, | 12 |
| 41 | Ditto la meilleure machine en usage parmi les cultivateurs pour broyer et préparer le lin prêt à filer, ditto ditto | 6 |
| 42 | Ditto ditto pour le chanvre, ditto ditto ditto, | 6 |
| 43 | Ditto ditto le meilleur rouet pour filer la filasse, la laine, ditto | 6 |
| 44 | Ditto ditto le meilleur métier à faire la toile et l'étoffe, ditto ditto, | 10 |

Il faut des certificats de personnes dignes de foi que les instrumens ci-dessus mentionnés sont les meilleurs généralement en usage et les plus approuvés parmi les habitans des Etats-Unis pour les manufactures domestiques.

Produits de jardinage.

- | | | |
|----|--|---|
| 45 | Pour la meilleure montre de légumes, | 4 |
| 46 | Pour la meilleure ensuite, ditto ditto, | 2 |
| 47 | Pour la meilleure et la plus forte récolte de pommes franches, pas moins de 12 minots, | 8 |

Parties de labours.

Deux prix pour les laboureurs européens.

- | | | |
|----|--|---|
| 48 | Au laboureur qui aura fait le meilleur ouvrage, au moins de frais, sur au plus un demi-argent, | 8 |
| 49 | Au meilleur ensuite, ditto ditto, | 6 |

Sept prix pour les laboureurs canadiens.

- | | | |
|----|---|---|
| 50 | Pour le meilleur ouvrage, mêmes conditions, | 8 |
|----|---|---|

6 *Exhibition du 8 Octobre 1829 et du 7 Avril 1830.*

- 51 Pour le meilleur ensuite ditto ditto,
- 52 Pour le meilleur ditto ditto ditto,
- 53 Pour le meilleur ditto ditto ditto,
- 54 Pour le meilleur ditto ditto ditto,
- 55 Pour le meilleur ditto ditto ditto,
- 56 Pour le meilleur ditto ditto ditto,

6
5
4
3
2
1

Le comité accordera une gratification en sus des prix ci-dessus, d'une piastre à chaque laboureur dont les bœufs seront attachés par le cou, au lieu de l'être par les cornes.

Le comité saisit cette occasion pour prier Messieurs les agents de la Société de recommander aux agriculteurs de leurs paroisses respectives d'adopter cette manière d'atteler leurs bêtes à cornes. L'expérience démontre que les bœufs ainsi attelés ont beaucoup plus de liberté, de force et de vigueur, qu'ils vont plus vite et se conservent en meilleur état ; aussi cette manière d'atteler les bêtes à cornes a-t-elle bien vite fait disparaître, dans presque tous les pays, l'ancienne façon de les atteler, qui n'existe presque plus que dans celui-ci.

EXHIBITION DU MERCREDI D'AVANT PAQUES 7 AVRIL 1830.

Les prix suivans seront adjugés sur le marché de la haute-ville, le mercredi 7 avril 1830, à 10 heures du matin. Les échantillons et les certificats doivent être délivrés à F.-X. Vaillancourt, écuyer, notaire, assistant-secretaire, dès le 29 mars précédent.

Prix pour grains.

- 1 A la personne qui recueillera, à la suite d'une récolte de légumes, le plus grand poids et la plus belle qualité de blé par arpent, sur au moins 2 arpens,
- 2 Pour le plus grand poids ensuite ditto sur 1 arpent,
- 3 A la personne qui recueillera, après une récolte de légumes, le plus grand poids, par arpent, d'orge nette, sur au moins 2 arpens,
- 4 Pour le plus grand poids ensuite de ditto ditto, sur au moins 1 arpent,

12
6
6
4

« Il est bon d'observer que la culture des légumes est d'autant plus favorable à la production des grains, que les terres où on les a cultivés l'année précédente, ont été mieux engrainées, que leurs molécules ont été plus divisées par les différens rechaussages que l'on est obligé de faire, et que l'on a pris plus de précautions pour détruire les mauvaises herbes par des serclages fréquemment réitérés. »

- 5 Au cultivateur qui emencera la plus grande étendue de terre avec du blé trié grain à grain, et qui récoltera le plus grand poids et la plus belle qualité de blé par arpent, sur au moins 6 arpens,

10

Exhibition du 7 Avril 1830.

6 Pour le plus grand poids, et la plus belle qualité
ditto ditto ditto, sur au moins 4 arpens,

7 Pour ditto ditto ditto ditto ditto, sur au moins 2
arpens,

8 Pour ditto ditto ditto ditto ditto, sur au moins 1
arpent,

Les échantillons doivent être d'une pinte prise sans
choix dans le tas de grain.

Légumes et foin.

9 A la personne qui fera et récoltera sur une terre
qui, après avoir été en bois debout, aura été défrichée et
mise en culture dans les dix mois précédents, la meilleure
récolte de navets, sur au moins 2 arpens,

10 Pour la meilleure récolte ensuite de ditto ditto ditto,

11 A la personne qui recueillera la plus grande quan-
tité de patates sur 4 arpens, rechauffées trois fois, pour
servir de préparation à une récolte de grains,

12 Pour le plus grand poids, par arpent, de navets jau-
nes des champs, navets de Suède, choux de Siam, mangle-
wurtzel, carottes, ou autres légumes, cultivés en raies é-
parées au moins de 27 pouces les unes des autres, éclair-
cies comme il faut, et l'espace entre les raies tenu entière-
ment exempt de mauvaises herbes en y labourant et her-
sant; le tout serré et conservé en bon état, et employé
pour nourrir les animaux en hiver; sur au moins 4 arpens,

13 Pour le plus grand poids ensuite ditto ditto, mêmes
conditions, sur au moins 2 arpens,

14 Pour le plus grand poids ensuite ditto ditto ditto,
mêmes conditions, sur au moins 1 arpent,

15 A la personne qui aura recueilli et conservé en bon
état le plus grand poids par arpent de mil ou de trèfle ou
de franc-foin, ou de mil et trèfle nets, sur au moins qua-
tre arpens de terre qui ait porté du grain après des légu-
mes, et qui ait étéensemencée pour le foin en même temps
que pour le grain, sans ajouter d'engrais pour la récol-
te de foin,

16 Ditto ditto ditto sur au moins 2 arpens ditto,

Houblon.

17 A la personne qui aura cultivé et recueilli la plus
grande quantité et la meilleure qualité de houblon mar-
chand et propre à l'exportation; sur au moins deux arpens,

18 Pour le plus grand poids ensuite ditto ditto sur au
moins 1 arpent,

19 Pour le plus grand poids ensuite ditto ditto sur au
moins un demi-arpent,

Ce houblon doit être mis dans des sacs contenant cha-
cun environ 250 livres. Ceux qui voudront prétendre à ce

x ci-
zeufs
ernes.
rs les
ra de
'atte-
ue les
orce et
meil-
cornes
ous les
resque

AVRIL 1830.

la hau-
n matin.
délivré
nt-secre-

d'une ré-
lus belle
s,
t arpent,
récolte de
ge nette,

ditto, sur

es légumes
des grains,
écédente,
écules ont
passages
plus de pré-
bes par des

olus grande
ain, et qui
le qualité de

Exhibition du 7 Avril 1830.

prix doivent présenter au comité des certificats convenables, avec un échantillon d'une livre.

Prix pour graines de soie et de légumes.

- 20 Pour graine de trèfle rouge nette, recueillie et conservée dans ce district, pas moins d'un quintal, 8
- 21 Pour ditto ditto, pas moins d'un demi-quintal, 4
- 22 Pour graine de franc-soie, recueillie et conservée dans ce district, pas moins d'un quintal, 8
- 23 Pour la plus grande quantité et la meilleure qualité de graine de mil nette, recueillie et conservée dans ce district, pas moins de 4 minots, 8
- 24 Pour la plus grande quantité et la meilleure qualité de graine de navets jaunes des champs, pas moins de 50 livres, 10
- 25 Pour ditto ditto graine de navets de Suède, ditto ditto, 10

Les échantillons de ces graines doivent être prises sans choix dans le tas.

Les huit prix suivans sont offerts pour récoltes faites sur des terres neuves.

- 26 A la personne qui sera et récoltera sur une terre qui, après avoir été en bois debout, aura été défrichée et mise en culture dans les dix-huit mois précédens, la meilleure récolte de froment, sur quatre arpens au moins, 18
- 27 Pour la meilleure récolte d'avoine, mêmes conditions, 10
- 28 Pour la meilleure récolte d'orge, mêmes conditions, 10
- 29 Pour la meilleure ensuite, ditto, 5
- 30 Pour la meilleure récolte de patates, mêmes conditions, 10
- 31 Pour la meilleure ensuite, ditto, 5
- 32 Pour la meilleure récolte de navets, mêmes conditions, 10
- 33 Pour la meilleure ensuite, ditto, 5

Les trois prix suivans sont offerts pour du lin.

- 34 Au cultivateur qui semera en graine de lin la plus grande quantité de terre, pas moins de trois arpens, dans l'année mil huit cent vingt-neuf, en arrachera le produit dans la saison convenable, le liera immédiatement en petites bottes et le mettra debout pour faire sécher la graine, et lorsque la graine sera sèche, le battra pour sauver la graine en bon état, puis le mettra rouir dans une eau dormante, un temps suffisant, le retirera ensuite et l'étendra pour le faire sécher, et lorsqu'il sera sec, le serrera et le convertira en filasse, il sera donné, en par lui produisant à ce comité un certificat du produit de chaque arpent en filasse et en graine, avec un échantillon d'une livre de filasse et d'une pinte de graine, la somme de 25

Exhibition du 7 Avril 1830.

9

35 Pour la plus grande quantité de terre ensuite, pas moins de deux arpens, de la même manière,

16

36 Pour la plus grande ensuite, pas moins d'un arpent.

8

Les six prix suivans sont offerts pour la culture du chanvre.

37 Au cultivateur qui semera de la graine de chanvre et en retirera le plus grand poids et la meilleure qualité de filasse et de graine par arpent, sur au moins trois arpens,

30

Le chanvre doit être roui dans l'eau après avoir été égrené.

Ceux qui voudront prétendre à ce prix et aux suivans, pourront consulter "l'instruction sur la manière de cultiver et de préparer le lin et le chanvre, publiée en 1820" par ordre et aux frais du Comité de la Société d'Agriculture de Québec." Ils trouveront cette instruction chez messieurs les Agens de la Société dans les différentes paroisses de ce district.

Les prétendans aux prix offerts ci-dessus pour la culture du lin, pourront pareillement avoir recours à la même instruction.

L'échantillon de filasse de chanvre envoyé au comité doit être d'une livre prise, sans choix, dans la filasse que le concurrent aura préparée, et celui de la graine, d'une pintre prise de la même manière dans le tas.

38 Au cultivateur qui semera de la graine de chanvre la plus grande étendue de terre ensuite, mêmes conditions, sur au moins 2 arpens,

28

39 Pour la plus grande étendue de terre ensuite, mêmes conditions, sur au moins un arpent et demi,

20

40 Pour la plus grande étendue de terre ensuite, mêmes conditions, sur au moins 1 arpent,

15

41 Pour la plus grande étendue de terre ensuite, mêmes conditions, sur au moins un demi-arpent,

10

42 Pour la plus grande étendue de terre ensuite, mêmes conditions, sur au moins un quart-d'arpent,

7

Prix pour expériences d'agriculture.

43 Au cultivateur qui aura fait rapport à la Société sur la méthode la plus expéditive et la moins dispendieuse de défricher les terres en bois, exposant quelles récoltes leur conviennent mieux, eu égard à la qualité de la terre, dans les trois premières années; l'expérience à être faite sur au moins cinq arpens,

8

44 Au cultivateur qui dressera et exhibera à la Société le meilleur plan pour une succession de récoltes, adaptée au climat, au sol, et au marché de ce district, ainsi qu'à la forme et à la grandeur qu'ont ordinairement les fermes,

16

45 Au cultivateur qui aura suivi un cours régulier de

25

récoltes de grains et de légumes, pendant au moins les quatre années précédentes, sur au moins 5 arpens,

46 A la personne qui présentera à la Société le détail le plus satisfaisant d'expériences faites pour améliorer la culture et les espèces de toutes ou d'aucune des plantes suivantes: froment, seigle, orge, avoine, fèves, pois, blé-sarrasin, navets, choux, navets de Suède, patates, carottes, mangle-wurtzel, franc-foin, mil, trèfle, luzerne, sain-foin, chanvre, lin, et houblon,

47 A la personne qui présentera à la Société un détail d'expériences les plus satisfaisantes sur l'efficacité et le coût comparés des engrais suivans: fumier vert; le même pourri; chaux; plâtre; terre glaise brûlée; marne; immondices des rues; sel; et toute autre espèce d'engrais qu'on peut se procurer dans cette province,

48 A la personne qui aura formé 100 voyages d'engrais artificiel en faisant fermenter ensemble les substances suivantes ou partie d'icelles, savoir: tourbes, terre noire, vase des chemins, curage des fossés et des basses cours, vase ou limon des étangs, paille, balayures de granges, ordures de maison, animaux morts, toutes espèces de rognures de peaux et d'étoffes, de cornes, laine, ge, cendre, chaux, fumier de toutes espèces, plâtre, varech, et toutes autres espèces marines ou aquatiques, feuilles des arbres, sarclages des jardins, fougères, sel, ou eau salée, urine, matières fécales ou excréments humains, les matières qui restent dans les cuves après que le cuir en est tiré, cendres de lessive, restes de poisson, poisson et viande gâtés, rache ou sédiment d'huile, les eaux qui ont servi à rouir le lin et le chanvre,

(Voyez la note B ci-après.)

49 A la personne qui aura fait et détaillé l'expérience la plus satisfaisante sur l'avantage du plâtre ou gypse comme engrais, sur au moins cinq arpens,

50 Pour la meilleure pépinière de pommiers et autres arbres fruitiers, affranchis, c'est-à-dire, écussonnés ou greffés, pas moins de 200 plants,

51 Ditto sauvageons prêts à être transplantés ou greffés, pas moins de 1000,

Prix offerts pour la fabrique de l'étoffe et de la toile du pays.

52 A la personne qui fabriquera ou fera fabriquer la plus belle et la meilleure étoffe du pays, de quelque espèce que ce soit, pas moins de 20 aunes,

53 Pour la plus belle et la meilleure ensuite, pas moins de 15 aunes,

54 A la personne qui fabriquera la plus belle et la meilleure toile de chanvre à voile, pas moins de 10 aunes,

Exhibition du 7 Avril 1830.

35 Pour la plus belle et la meilleure ensuite, pas moins de 10 aunes,

56 A la personne qui fabriquera la plus belle et la meilleure toile de lin avec un rot n° 10, pas moins de 10 aunes,

57 Pour la plus belle et la meilleure ensuite dito, dito,

58 A la personne qui fabriquera la plus belle et la meilleure toile à voile, avec du fil de chanvre, pas moins de 10 aunes,

59 Pour la plus belle et la meilleure ensuite dito, ditô, Le Comité, en accordant ces prix, considérera particulièrement la qualité de la laine et de la filasse, la finesse de la chaîne et de la trame de l'étoffe et de la toile, et enfin la régularité de la tissure. Les prétendants à ces prix présenteront au Comité les pièces d'étoffe ou de toile qu'ils mettront au concours, avec de bons certificats qui attesteront qu'ils ont fabriqué ou fait fabriquer ces étoffes et ces toiles. Ces certificats pourront être présentés le jour même de l'exhibition. Le Comité prévient que la filasse employée à faire cette toile qui aura été obtenue de lin ou de chanvre rouis dans l'eau, aura la préférence.

Prix pour bœufs et moutons engrainés.

Ils seront montrés vivans, le mercredi d'avant Pâques, 7 avril 1830, sur le marché de la haute ville, à dix heures du matin.

60 Pour le bœuf, de vraie race canadienne, le meilleur et le plus gras, engrainé avec des légumes,

61 Pour le meilleur ensuite ditto, ditto, ditto,

62 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, ditto;

63 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, ditto,

64 Pour le bœuf, de quelque race que ce soit, le plus gras, engrainé avec des légumes,

65 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, ditto,

66 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, ditto,

67 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, ditto,

68 Pour le plus grand nombre de bœufs engrainés avec légumes, pas moins de 8,

69 Pour le plus grand nombre ditto ditto, pas moins de 4,

70 Pour les six moutons, les meilleurs et les plus gras, châtrés avant l'âge de 2 mois, nourris et engrainés avec des légumes,

71 Pour les six meilleurs ensuite ditto, ditto,

72 Pour les quatre moutons les meilleurs ensuite ditto,

Abeilles.

Les deux prix suivans seront adjugés à la première assemblée du comité qui se tiendra après le premier de juin 1830.

11

6

12

10

8

6

12

10

8

6

12

10

8

6

25

12

10

6

4

8

6

8

73 A la personne qui aura hiverné le plus grand nombre de ruches d'abeilles, et qui les aura conservées dans le meilleur état, pas moins de trois ruches, premier prix, 8
6

74 Second prix,

PRIX QUI SERA ADJUGÉ A L'EXHIBITION DE COMTE
DU MOIS D'OCTOBRE 1829.

75 A la personne qui aura, au moins de frais, recueilli et conservé la plus grande quantité de navets, choux de Siam, carottes, ou margle wurtzel, dans le meilleur état pour la nourriture des animaux, et les aura employés de cette manière aussi tard que le 25 avril; pas moins de 400 minots, 20

Prix pour le chanvre offerts par la Société des Arts à Londres.

Les prix suivants, pour l'année 1829, sont offerts pour le Bas-Canada par la Société des Arts à Londres. Le Comité de Québec, ses agents, les Sociétés d'Agriculture des comtés, se feront un devoir d'aider à toute personne de ce district à les réclamer et à transmettre les certificats nécessaires pour obtenir les prix.

1. A la personne qui semera de chanvre la plus grande quantité de terre dans la province du Bas-Canada, pas moins de 6 arpens, dans l'année 1829, et qui, dans la saison convenable, arrachera le chanvre d'été (ou chanvre mâle ne portant point de graine,) et laissera le chanvre d'hiver (ou chanvre femelle portant graine) en terre, jusqu'à ce que la graine soit mûre; — la Médaille d'or, ou cent piastres.

2. A la personne qui semera de chanvre la plus grande quantité de terre ensuite, dans la même province du Bas-Canada, pas moins de cinq arpens, dans l'année 1829, de la manière susdite; — la Médaille d'argent, ou cinquante piastres.

Des certificats du nombre d'arpens, de la méthode de culture, de la récolte de chanvre, exposant généralement la manière dont il a été semé, si c'est en rangs ou à poignées, les frais, le sol, les cultures, et le produit, seront transmis à la Société, certifiés sous le sceau du Gouverneur ou Lieutenant-Gouverneur, avec 28 livres du chanvre et deux plantes de la graine, le 24 avant le dévaler mardi d'avril 1830.

A
Note sur la manière de faire des chapeaux de paille semblables à ceux de Livourne en Italie.

(Par un membre du comité.)

Ces chapeaux de Livourne (*Leporus*) qui sont si beaux, si forts, si durables, qui se vendent de dix piastres à cent piastres, et que tant de dames portent sur leurs têtes, ne diffèrent de nos chapeaux de paille que dans la qualité de la paille, (ce qui dépend de la manière de la cultiver et préparer) et dans la manière de la tresser et coudre. Ils sont de paille de blé,

comme les nôtres, et chacun peut en avoir tant qu'il en voudra. Le bled qui fournit la paille la plus blanche, et la plus difficile à casser, est le meilleur.

Mais la paille dont nous nous servons est coupée lorsque le bled est mûr. Celle des chapeaux de Livourne est coupée quand le bled est vert, c'est-à-dire, lorsque le bled est en fleur, lorsque la tige qui porte l'épi est suffisamment dure pour que le bout d'enbas, qui s'arrache avec l'épi, soit ferme de manière à ne pas s'écraser plus facilement que le haut. Les Italiens ont eu l'esprit de se servir de leur paille lorsqu'elle est jeune, souple et forte : nous, nous en servons lorsqu'elle est roide et cassante par l'âge.

Culture.—Pour avoir la paille plus fine, on sème le bled fort, peut-être dix fois plus fort que d'ordinaire, sur une terre forte, pas trop engraisée. On pourrait même se servir de la paille du bled tel que semé ordinairement, en prenant les endroits où il se trouverait semé le plus fort, et où la paille serait la plus fine et la plus nette.

Coupe.—On la coupe à la faucille comme le bled, mais lorsqu'elle est en fleur, comme il est dit plus haut. On secoue les poignées, en les tenant à la main, contre les épis, pour en faire sortir l'herbe etc., et on les attache ensuite par petites poignées.

Ébouillanter la paille.—On met dans une grande cuve ou autre vaisseau net, autant de poignées de la paille verte et attachée comme il est dit ci-dessus, que la cuve peut tenir : on verse dessus, à les couvrir entièrement, de l'eau bouillante, bien nette, et on en retire les poignées attachées, dans une dizaine de minutes, pour les porter aussitôt à l'endroit où on veut les faire blanchir. A chaque cuvée, il faut se servir d'eau nette ; et il faut ébouillanter la paille en entier, comme elle a été coupée.

Faire blanchir la paille.—On étend les poignées sur l'herbe rase, une prairie ou verger fauché, par exemple. On l'étend bien claire, et elle peut y rester sept à huit jours en la revirant chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit d'une belle couleur. On la ramasse par un tems sec, on l'attache par poignées ou petites gerbes, pour être serrée dans un endroit bien sec et propre, pour s'en servir au besoin.

Trier la paille.—On la trie à loisir comme on trie la paille ordinaire pour les chapeaux. Il n'y a que la partie entre l'épi et le joint le plus proche, qui serve. On l'assortit ensuite, pour être tressée lorsqu'on en a le tems.

Tresser et coudre.—La tresse des chapeaux de Livourne, ne diffère pas beaucoup de celle de nos chapeaux de paille. La couture est différente, en ce que les tresses des nôtres dépassent l'une sur l'autre, tandis que celles de Livourne sont comme si elles étaient collées l'une contre l'autre. On dirait qu'elles sont toutes d'un morceau. Elles sont cependant cousues avec un fil qui prend un brin des deux tresses qui se joignent. Un morceau de vieux chapeau de Livourne, servira de modèle tant pour la tresse que pour la couture ; et il n'est pas à croire que nos femmes et

filles qui font de beaux chapeaux de paille, ne soient pas en état de faire ce qui se fait par toutes les femmes, filles et enfans en Italie; ce qui a fourni tant de millions de piastres à ce pays-là par an.

On disait en Angleterre et dans les États-Unis (quoiqu'il s'y fit de beaux chapeaux de paille ordinaire, mais qui n'avaient ni la beauté ni la durée de ceux d'Italie) que les femmes et filles de ces pays ne pourraient jamais en faire d'aussi beaux que celles d'Italie. Elles y ont réussi cependant; et elles en font même de *fin* coupé vert, ébouillanté, blanchi, trié, tressé et cousu comme ci-dessus, plus fins et plus beaux que tous ceux qui viennent d'Italie.

Si nos femmes et filles pouvaient faire des chapeaux de paille pour remplacer ceux qui nous viennent des pays étrangers, elles gagneraient des sommes immenses d'argent qui sortent du pays, et cela sans fatigue, et dans un tems où elles ne peuvent guère faire d'autre ouvrage. Tout le monde ne les en aimerait que plus: elles seraient plus riches et non moins belles et vertueuses.

Les Italiennes envoient la paille toute prête à tresser, et aussi toute tressée, en Angleterre, où elle se vend bien cher. Pourquoi nos femmes et filles de la campagne n'en enverraient-elles pas dans les villes, et pourquoi celles des villes ne s'amuseraient-elles pas quelquefois à se faire de beaux chapeaux à la mode, qui nous coûtent quelquefois si cher?

B

Note sur les Engrais, par un membre du Comité.

Toute substance animale ou végétale, lorsqu'elle a subi un certain degré de décomposition, fait un bon engrais. Ce sont les substances dont étaient composés les corps des plantes et des animaux, qui, décomposés et rendus à la terre, forment la principale nourriture d'autres plantes et d'autres animaux. Les laisser perdre, c'est laisser perdre ce qui forme la plus grande richesse de l'homme: c'est s'exposer à la misère par le manque des choses nécessaires. La décomposition des substances qui composaient les corps des plantes et des animaux se fait partout à l'aide de la chaleur et de l'humidité de l'air. Cette décomposition rend souvent l'air environnant désagréable et mal-sain; surtout près des maisons, où ces substances se trouvent souvent en plus grande abondance. Ramassées par tas et mêlées avec de la terre, retournées de tems en tems pour les exposer à l'air, la décomposition se fait mieux; la terre imbibée ce qui autrement s'échappe et se perd, et infecte l'air. Voilà le secret de la formation des engrais artificiels.

Les substances quelconques dont on veut former un tas d'engrais doivent être ramassées, si elles sont des solides, en un carré-long haut de 4 pieds. Les substances qui sont longues et difficiles à mettre par morceaux pour les mêler avec la terre, doivent être mises à part, aussi dans un carré-long haut de 4 pieds, pour

état
s en
ys-là

il s'y
ni la
de ces
d'Ita-
le soin
me ci-
d'Italie.
le paille
rs, elles
du pays,
nt guère
erait que
tueuses.
et aussi
Pour-
ient-elles
useraient
mode, qui

ité.

a subi un
Ce sont les
et des ani-
ment la princi-
Les laisser
le richesse de
se des choses
composaient
à l'aide de la
ction rend sou-
tout près des
ulus grande a-
e la terre, re-
la décomposi-
at s'échappe et
rmation des en-

mer un tas d'en-
les, en un quar-
t longues et dif-
la terre, doivent
de 4 pieds, pour

subir un certain degré de fermentation ; lorsqu'elle a commencé, on doit jeter dessus une légère couche de terre pour imbibier ce qui autrement se mêlerait avec l'air et se perdrait ; le tas peut se mêler avec de la terre ensuite, lorsque la décomposition a commencé. Les substances qui peuvent se mêler avec la terre, surtout s'il y a des substances animales, peuvent être couvertes d'une légère couche de terre à mesure qu'elles sont ramassées ; tant que l'on sentira la moindre mauvaise odeur, il faut remettre sur le tas de la terre fraîche. Lorsque le tas est suffisamment grand et qu'il est resté assez de tems pour subir un certain degré de décomposition, on le retourne dans un tems où l'on a peu de chose à faire. Pour cela, on charie des voyages de terre que l'on verse le long des côtés du tas à petite distance. Si l'on peut avoir quelques voyages de chaux pour y mettre, on la met le long de l'autre côté. On commence alors à un des bouts du tas de substances végétales et animales. On en ôte des pelletées du haut en bas, jusqu'à terre, en les brisant avec la pelle s'il y a besoin, et on les dépose un peu plus loin, de même largeur que le tas et aussi haut qu'elles peuvent se tenir ; alors on saupoudre de chaux depuis le haut jusqu'à la terre ce commencement de tas, du côté vis-à-vis le tas dont on l'ôte ; on y jette sur la chaux de la terre ; plus s'il y a de la mauvaise odeur. On continue de la même manière, tenant toujours un espace libre et net jusqu'à terre entre le tas d'où on ôte les pelletées et celui auquel on les met. Le tout fini, on saupoudre ce tas de chaux, et on y met une couche de terre s'il y a mauvaise odeur. Ce tas peut rester sans être retourné jusqu'au printemps suivant : on le retourne alors, sans rien y ajouter. Dans les tas pour former des engrais il ne doit pas y avoir de morceaux de bois, de gros os, ni de pierres. Les os brisés et mis en poudre, forment un engrais des plus riches. Lorsqu'on veut employer ce tas, on en charie et on le met dans les rangs en moindre quantité que le fumier ; il est excellent pour les navets, bettes, carottes, choux, tabac, fèves, pois, enfin pour tout ce que l'on peut cultiver en rangs. Il dure plus que le fumier ; il est aussi le meilleur engrais pour les prairies naturelles et les pacages.

Il doit toujours y avoir un tas de terre près des maisons avec un trou dessus où l'on doit jeter toutes les eaux sales, lavures, urines, balayures, enfin tout ce qui se jette ordinairement près des maisons et se perd dans la terre, donne une apparence de malpropreté, et souvent infecte l'air et le rend mal-sain. Du moment que le premier trou est plein, paraît mal-propre, ou donne mauvaise odeur, on le couvre de terre, et l'on forme un autre à côté, et ainsi de suite. Ce tas de terre doit se former le printemps en enlevant jusqu'à un, deux ou trois pouces de profondeur au-devant et autour de la maison, fournil, etc. On remplace ces terres, au besoin, avec des terres maigres et inutiles. Ce tas doit rester tout l'été et être couvert d'une bonne couche de terre l'automne, et on continue à y jeter les eaux, etc., tout l'hiver, dans

des trous formés au-dessus, dans la neige. La neige partie, on y jette tout de suite de la terre et on retourne ce tas comme il est mentionné ci-dessus, en y mêlant de la terre ou de la chaux au besoin. Un pareil tas vaut, tous les ans, le fumier de plusieurs bêtes à cornes, sans compter l'avantage de la propreté autour des maisons et l'absence des odeurs nuisibles à la santé. Il y a des maisons où il se trouve, à l'entour, en mauvaises herbes et malpropreté, ce qui aurait doublé et triplé la récolte de plusieurs arpens de terre.

Pour la décomposition des bestiaux morts, le mieux c'est de les couper par morceaux s'ils sont gros, et de les enterrer dans un tas de fumier qui chauffe. La décomposition se fait dans très-peu de temps.

Lorsque les tas de fumier chauffent trop fort, ils doivent être aussi retournés. Il est bon aussi de jeter, de temps en temps, de la terre dessus, pour l'enrichir de ce qui s'échappe.

La mauvaise nourriture des animaux l'hiver, et le peu de litière qu'on leur donne, sont que l'urine des animaux se perd et qu'on a peu de bon fumier. Il reste souvent mêlé avec la neige tard, une partie a trop chauffé lorsqu'on s'en sert, et l'autre n'a peut-être pas chauffé du tout, et se trouve remplie de mauvaises graines; un tas de fumier d'un an, réduit en terre, a déjà perdu plus de la moitié de la nourriture qu'il aurait fournie à la terre s'il y avait été mis en bon état, c'est-à-dire, lorsqu'il a chauffé sans sécher, et a été couvert de terre à mesure qu'il était employé.

On peut dire que la richesse du sol du Canada et de ses habitants, est souvent emportée par les vents, et répandue sur les eaux et les pays déserts. Le cultivateur sage et industrieux sait profiter de ce qui se perd pour celui qui n'a pas ces qualités: il fait justice à la terre, qui le nourrit, en lui rendant soigneusement ce qui lui appartient, pour en profiter par la suite.

C

MANIÈRE DE BLANCHIR LES TOILES DE LIN ET DE CHANVRE

Les fils et les tissus du lin et du chanvre, dont les toiles sont fabriquées, doivent être considérés comme composés de fibres blanches, unies à une certaine quantité de matière colorante. L'opération du blanchiment ou du blanchissage des toiles consiste à détruire cette matière. Dans les grands ateliers, on parvient à ce but, en faisant tremper les toiles dans de l'eau pendant quelques jours, en les lessivant à plusieurs reprises, en les plongeant après chaque lessive dans une solution d'acide muriatique oxygéné, en les traitant ensuite par l'acide sulfurique très-faible, en les lavant à grande eau après chaque opération, et en les exposant au contact de l'air et de la lumière. Dans d'autres ateliers, on parvient au même but en faisant usage de la potasse et de quelques autres substances que les différents cultivateurs ne pourraient se procurer que difficilement et à des prix assez consi-

dérables. Le procédé que l'on va décrire est un peu plus long et moins parfait, mais il a du moins l'avantage d'être peu dispendieux, et de pouvoir être pratiqué dans toutes les maisons de la campagne. Voici en quoi il consiste.

On commence par faire tremper les toiles, pendant deux ou trois jours, dans des cuves pleines d'eau tiède; il s'établit une fermentation qui détruit la colle dont les tissarands enduisent les fils de la chaîne, pour faciliter le jeu du peigne ou rot (a). Cette opération est plus ou moins longue selon la température. Lorsque l'on n'a point collé les toiles en les fabriquant, il est bon de mêler un peu de son dans l'eau, enfin d'exciter la fermentation dont on vient de parler. On ne doit faire usage que d'eau très-limpide et légère dans le blanchiment des toiles.

Quelque tems après que l'on a laissé tremper la toile dans l'eau tiède, le liquide entre en fermentation, il s'élève des bulles d'air, il se forme une pellicule sur la surface de l'eau, la toile s'enfle, et s'élève quand elle n'est pas retenue par un couvercle. L'écume commence alors à tomber au fond. C'est à ce moment qu'il faut tirer la toile de la cuve.

Il faut la laver ensuite à grande eau et à plusieurs reprises, afin d'enlever la crasse que la fermentation en a détachée. Si l'on a une machine à fouler, on peut s'en servir à faire ce lavage. On étend ensuite la toile sur un pré pour la faire sécher.

Quand elle est parfaitement sèche, il faut la lessiver. Pour cela, on la place dans une grande cuve par rangées, et on a l'attention de mettre dessus les toiles qui exigent une lessive plus forte. On recouvre le tout d'une toile grossière mais serrée; on forme sur cette toile une couche de cendre. Ces cendres doivent être tamisées avec soin, et nettoyées de tous corps étrangers; il en est de même de toutes les cendres que l'on emploie à faire les lessives dont on fait usage dans le blanchiment des toiles. On recouvre cette couche de cendre d'une autre grosse toile, puis on y jette quelques seaux d'eau chaude, et bientôt après, de la lessive bouillante. Cette lessive serait préférable si elle était formée avec des cendres obtenues de la combustion des côtes et des tiges de tabac.

La lessive pénètre toute la masse, et s'écoule par une bonde qui est pratiquée au fond de la cuve. On la reçoit dans un vase, et après l'avoir fait chauffer de nouveau, on la reverse continuellement sur la cuve. Ces coulées durent l'après-midi et toute la nuit, sans aucune interruption.

Le matin, au point du jour, les toiles sont portées et étendues sur le pré; on les arrose de tems en tems, jusque vers les 10 heures. Vers midi, on les reporte dans la cuve pour leur donner une seconde lessive, et l'on répète ces opérations ou manœuvres alternatives d'exposition sur le pré et de lessivage pendant au

(a) Cette colle ou eau d'empois se fait avec de l'amidon: elle doit être très-claire; on l'applique à mesure que l'ouvrage avance.

CHANGEMENT
les toiles sont
de fibres
colorante.
les toiles con-
cern, on par-
eau pendant
en les plon-
de muriatique
très-faible,
et en les ex-
d'autres ate-
la potasse et
ultivateurs ne
ix assez consi-

moins 15 jours. Il est bon d'augmenter graduellement la force de la lessive pendant les 8 premiers jours, et de la diminuer par degrés les derniers jours du lessivage.

Quand on juge que les toiles ont assez de lessive, on les fait tremper, pendant au moins 24 heures, dans du lait sûr (du petit lait aigri). On peut ajouter au petit lait, du lait de beurre, ou du lait écrémé. Si l'on n'a point assez de petit lait, on peut ajouter de l'eau tiède dans laquelle on a mis du son fermenter. La farine et le son de seigle seraient préférables.

On savonne ensuite les toiles à la main ou dans des machines à fouler.

Après chaque savonnage, on les reporte au pré, d'où on les retire pour les passer au lait. On répète ces opérations cinq à six fois, jusqu'à ce que la toile ait acquis la blancheur convenable.

A défaut de petit lait aigri, on pourrait faire fermenter les toiles dans de l'eau tiède mêlée de son. Il serait bon de faire aigri cette eau d'avance. Les dernières de ces opérations doivent se faire dans du petit-lait aigri, pour donner plus de douceur aux toiles.

Lorsque l'on juge que les toiles ont la blancheur convenable, on les savonne avec soin, et on les lave dans de l'eau claire pour la dernière fois.

Pour donner du lustre aux toiles, on les passe dans une cuve d'eau tenant de l'amidon, ou de l'empois, en dissolution, et on les cylindre à demi-sèches. Cette opération consiste à faire passer les toiles entre deux rouleaux de bois dur et poli, ou même de métal. Les rouleaux de bois sont traversés, chacun, par un axe de fer, dont les deux extrémités servent de tourillons, et sont placés l'un au-dessus de l'autre sur deux montans solides. Les tourillons du rouleau supérieur sont engagés dans une rainure pratiquée dans les montans; ils n'y sont point fixés, de sorte que ce cylindre peut s'élever librement et peser sur l'autre de tout son poids, si sa pesanteur n'est pas assez considérable pour presser fortement la toile, on peut empêcher les deux tourillons de s'élever en les arrêtant, par dessus, par deux coins, ou clefs de bois dur, que l'on prend en mortaise dans les deux montans, et que l'on enfonce plus ou moins, selon le degré de pression que l'on désire. La longueur des cylindres est d'environ 4 pieds, et se détermine par la largeur de la toile.

Quand on veut faire usage de cette machine, on engage un des bouts de la pièce de toile entre les deux cylindres, et on enfonce les deux coins, dont on vient de parler, plus ou moins selon la grosseur de la toile. On fait tourner, en sens contraire, la manivelle que porte l'un des tourillons dans chacun des deux cylindres. Ces deux manivelles sont en dehors des montans, l'une à droite et l'autre à gauche. La toile coule rapidement entre les deux rouleaux, s'unit et se glace par la pression qu'elle éprouve.

Il faut avoir l'attention de l'étendre bien uniformément dans sa

largeur, à mesure qu'elle s'engage entre les deux rouleaux, afin qu'il ne s'y forme aucun pli.

Avant de terminer cette note, il est bon d'observer que, pour donner une certaine blancheur aux toiles, il faut absolument que le lin ou le chanvre qui ont procuré les filasses dont on les a fabriquées, aient été rouis dans l'eau.

CONDITIONS GENERALES.

Art. 1. La précédente annonce de prix, et les présentes conditions générales seront publiées un dimanche ou fête à l'issue de la grand'messe; à la porte de chaque Eglise paroissiale du district, le plutôt qu'il se pourra faire après qu'elles auront été reçues par les agens, et le seront encore de la même manière les deux dimanches consécutifs qui précéderont immédiatement le jour fixé pour le concours.

Art. 2. Lorsqu'il n'y aura point de concurrence pour un prix, ou lorsque les objets présentés au concours seront jugés médiocres, il sera à la discrétion du comité d'allouer ou de retenir le prix en tout ou en partie, selon la bonne ou mauvaise qualité des objets présentés.

Art. 3. Aucun animal en vie ou autre article qui aura déjà remporté le 1er prix à une exhibition précédente sous la même dénomination, ne sera de nouveau admis à concourir; et aucun animal ou autre article qui aura déjà remporté un prix inférieur, ne remportera de nouveau le même ni un plus bas encore.

Art. 4. Les personnes qui auront produit des animaux ou autres articles pour concourir, donneront tous les renseignements demandés par ceux qui conduiront l'assemblée, lesquels renseignements seront enregistrés avec le nom et la résidence du compétiteur, la description de l'animal produit, son âge, la race dont il est, et une description de tout autre article offert pour concourir; et toute tentative de tromper rendra celui qui l'aura faite incapable de recevoir un prix, quand même il lui aurait été adjugé.

Art. 5. Il ne sera point alloué d'argent comme prix ni donné de gratification pécuniaire à aucun membre du comité de la société d'agriculture de Québec.

Art. 6. Tous prix décernés, et gratifications allouées, seront annoncés publiquement aussitôt après la décision finale; et l'argent sera publiquement remis à la personne à qui il aura été adjugé, et à nulle autre.

Art. 7. Cette société allouera aux personnes qui auront produit des animaux ou d'autres articles de mérite, mais qui n'auront point remporté de prix, des gratifications si elle le juge convenable.

Art. 8. Les prix adjugés, et gratifications allouées, seront lus publiquement à la porte de l'Eglise de chaque paroisse, à l'issue de la grand'messe, le plus tôt, après la distribution des prix, que faire se pourra.

Formules de Certificats.

ART. 9. Ceux qui voudront prétendre à quelques-uns des prix qui seront adjugés le mercredi d'avant pâques, 7 avril 1830, pour des produits d'agriculture, doivent envoyer à l'assistant-sécétaire, dès avant le 26 mars 1828, des échantillons des grains, graines, houblons, filasses de lin et de chanvre, avec des certificats convenables.

Pour le foin et légumes, le Comité n'exige que des certificats sans échantillons.

ART. 10. Dans tous les cas où il sera réclamé un prix pour lequel il n'est point exigé de certificats particuliers, le prétendant sera tenu d'y suppléer de la manière que le Comité le jugera à propos.

ART. 11. Les poids et mesures dont il est question sont la livre anglaise avoir-du-poids, l'arpent et le minor français, établis par la loi dans cette province.

Formule de Certificat pour grains et légumes.

Le Comité offre ces formules qui néanmoins pourront être suppléées par d'autres équivalentes.

Je soussigné certifie que (nommez ici le compétiteur) cultivateur actuel, de la paroisse de —, comté de —, a, dans le cours de l'année 1829, cultivé en (nommez l'espèce de grain ou de légume) une pièce de terre de (dites-en la contenance avec le plus de précision qu'il sera possible) arpens; que, dans l'été de 1827, ladite pièce de terre a (dites si elle a été en jachère ou si elle a porté une récolte, quelle récolte, et combien elle a produit, le plus exactement que vous pourrez); qu'elle (marquez si elle a ou n'a pas été engraisée, de quelle sorte d'engrais, et de combien par arpent); qu'en 1828 ladite pièce de terre (dites si elle a ou n'a pas été engraisée, dans quel temps, de quelle sorte d'engrais, et de combien par arpent); que la semence a été mise en terre (marquez si c'est en semant à poignées ou en sillons, et quel jour) à raison de — minots par arpent; que — (marquez les différens temps où elle a été sarclée ou labourée, ou hersée entre les sillons); que la récolte a été serrée le (marquez le jour); que le produit en a été (marquez la quantité entière de minots, et le poids par minot, soit de grain ou de légumes), et que l'échantillon qui l'accompagne le présent certificat, lequel est d'une pinte, a été pris indifféremment dans le tout.

Et ledit (marquez le nom du cultivateur,) homme digne de foi, m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.

Signé —

Le certificat doit être signé d'un Curé, d'un agent de la Société, d'un Juge de paix ou d'un Notaire public.

Nota.—Si les légumes ont été conservés, et le tout employé en bon état à nourrir des animaux, il faudra le dire; et ajouter de quelle manière ils ont été conservés, le temps où ils furent

entamés et celui où ils furent entièrement consommés, et par quel nombre et quelle sorte d'animaux, et enfin si l'on prétend aux prix nos.—

Formule de certificat pour foin, après une récolte de grain.

Je soussigné certifie que——, cultivateur actuel, de la paroisse de——, comté de——, a coupé et serré en bon ordre, dans la saison de 1829, de dessus un champ contenant (marquez la mesure exacte, française)——bottes de foin, pesant chacune 16 livres, poids anglais; que le dit champ a porté une récolte de——(marquez l'espèce de grain, et la quantité du produit, aussi exactement que possible), en 1828; que le dit champ a été engraisé (marquez le temps où il l'a été la dernière fois, de quelle espèce d'engrais, et combien il en a été mis par arpent); et qu'il n'y a pas été mis d'engrais depuis; qu'il a été semé de graine de (marquez l'espèce de graine de foin, et la quantité semée par arpent, le temps et la manière qu'elle l'a été, et les soins qu'on y a donnés); qu'il a été fauché le (quel jour) et serré le (quel jour); lequel dit produit j'ai examiné en personne, et l'ai trouvé de bonne qualité, exempt de toutes sortes de mauvaises herbes ou autres espèces de foin, et de la quantité et du poids marqués——.

Et le dit——(marquez le nom du cultivateur), homme digne de foi, m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.——

Signé——

Par ordre du Comité,

F. X. VAILLANCOURT,

Aust. Secrétaire de la Société d'Agriculture de Québec.

TABLEAU DES AGENS ET MEMBRES HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.

COMTE' DE HAMPSHIRE.

Eust. Grondine,	cultivateur,	Grondines
J. Germain Belisle,	aide-major,	Deschambault
Paul Bigué,	notaire,	ditto
G. W. Allsopp,	seigneur,	Cap-Santé
Edwd. Hale,	ditto,	ditto
Jac. Marcotte,	cultivateur,	ditto
J.-Bte. Dusault,	ditto,	Ecureuils
F.-X. Larue,	J. P.	Pointe-aux-Trembles
F.-X. Anger,	capt. de milice,	ditto
Romain Vallières,	dto dto,	Saint-Augustin
Joseph Sauvageau,	cultivateur,	ditto

COMTE' DE QUÉBEC.

Gilbert Henderson,	cultivateur,	Frampton
Louis Déry,	meunier,	Ancienne-Lorette
Messire Cook,	prêtre,	Saint-Ambroise
Antoine Bedard,	prêtre,	Charlebourg

La. Cloutier,
Pierre Dorion,
Alexis Gravelle,
Jean-Baptiste Bitner,
Joseph Delisle,
Wm. Brown,
John Scott,
John McCartney,

cultivateur,
ditto,
ditto,
ditto,
ditto,
ditto,
ditto,
ditto,

Charlebourg
ditto
Beauport
ditto
Sainte-Foi
Valcartier
Stoneham
Valcartier

COMTE' DE NORTHUMBERLAND.

Frs. Huot,
Ignace Gravelle,
J.-B. Fortin,
Augustin Caron,
Louis Ranvoyzé,
Julien Saillant,
J.-Bte. Dupéré,
La Bélaire,
G. Chaperon,
J.-Bte. Tremblay,
Isidore Lévesque,
Ant. Riverin,
Wm. Fraser,
Germain Desgagnés,

cultivateur,
marchand,
marchand,
J. P.
notaire,
cultivateur,
capit. de milice,
J. P.
J. P.
J. P.
notaire,
J. P.
seigneur,
J. P.

Ange-Gardien
Château Richer
ditto
Sainte-Anne
ditto
Saint-Joachim
baie Saint-Paul
ditto
ditto
ditto
Ehoulemons
Milbaie
ditto
Isle-aux-Coudres

COMTE' D'ORLEANS.

Chs. Maranda,
Messire Fortin,
J. Poulin,
Frs. Guérard,

capit. de milice,
curé
seigneur,
capit. de milice,

Saint-Laurent
Saint-Jean
Sainte-Famille
ditto

COMTE' DE BUCKINGHAMSHIRE.

Louis Legendre,
Louis Raby,
Louis Métotte,
Christophe Payer,
Messire Dufresne,

marchand,
prêtre,
marchand,
capit. de milice,
curé,

Lotbinière
Saint-Antoine
Sainte-Croix
Saint-Giles
Saint-Nicolas

COMTE' DE DORCHESTER.

J.-Bte Demers,
Richd. Lilliot,
Augustin Labadie,
F. Després,
Messire Lacasse,
F.-X. Lefebvre,
Gervais Talbot,
Messire Ant. Villade,
Wm. Hall,

arpenteur,
marchand,
major de milice,
notaire,
prêtre,
notaire,
cultivateur,
prêtre,
écuyer,

Nicolas
Lévi
ditto
Saint-Henry
ditto
ditto
Sainte-Marie N. Beauce
Brompton

COMTE' D'HERTFORD.

Thomas Fraser,
Férol Roy,
Michel Forgeue,

capitaine de milice,
seigneur,
cultivateur,

Beaumont
ditto
Saint-Michel

Chs. Faucher,	major de milice,	Saint-Michel
Ignace Ruelle,	marchand,	Saint-Charles
Louis Ruelle,	J. P.	ditto
Jean-Baptiste Lemieux,	capit. de milice,	ditto
Augustin Larue,	notaire,	Saint-Vallier,
Alexis Gosselin,	cultivateur,	ditto
Joseph Roy,	ditto	ditto
Joseph Beaudouin,	capit. de milice,	Berthier
Joseph Fraser,	J. P.	Saint-François
François-Xavier Paré,	marchand,	ditto
Louis Blais,	major de milice,	Saint-Pierre

COMTE' DE DEVON.

Gaspard Boisseau,	notaire, J. P.	Saint-Thomas
Louis Boucher,	écuyer,	ditto
F. Têtu,	capitaine de milice,	ditto
Robert Harrower,	écuyer,	Saint-Jean
François Fournier,	arpenteur,	ditto
Amable Charron,	marchand,	ditto
Joseph Bossé,	capitaine de milice,	Cap Saint-Ignace
Am. Morin,		Saint-Roch
Daniel M ^r Pherson,	J. P.	Isle-aux-Grues

COMTE' DE CORNWALLIS.

Messire Pinchaud,	prêtre,	Ste. Anne
Fra-X. Boucher,	capitaine de milice	Riv. Ouelle
Pierre Casgrain,	seigneur,	ditto
Paschal Tasché, père,	seigneur,	Kamouraska
Amable Dionne,	capit. de milice,	ditto

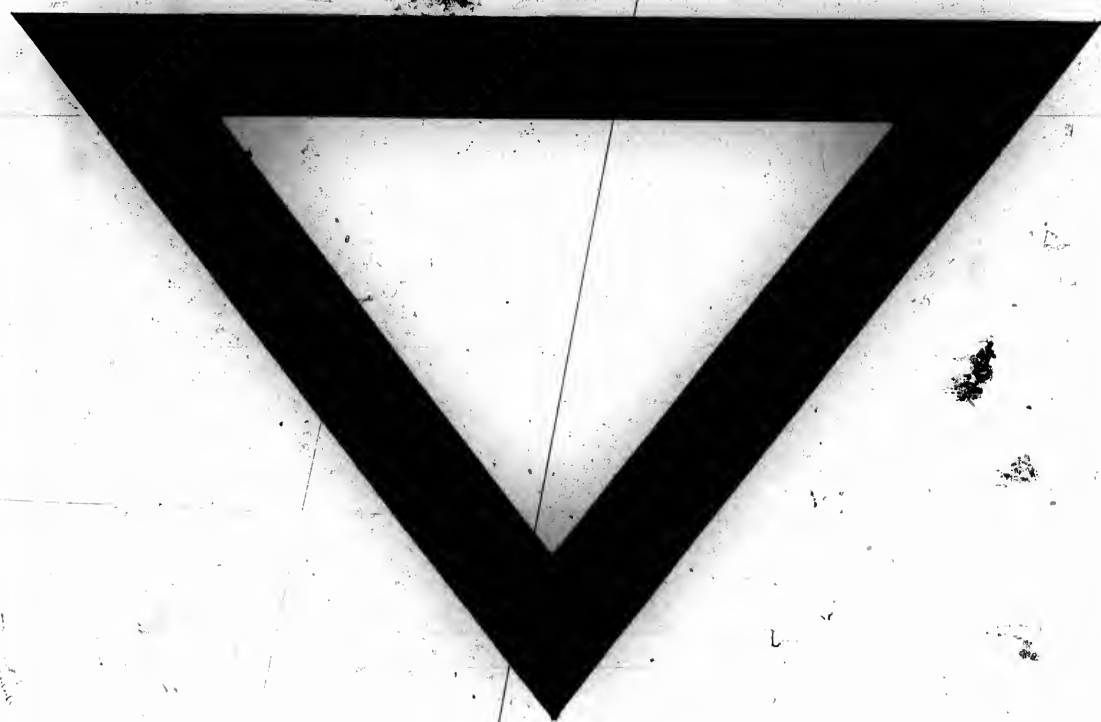
Agens et Membres Honoraires.

F.-X. Corneau,	écrit. capit. de milice,	Rivière du Loup
Pierre Marquis,	J. P.	Saint-André
— Michaud,	capitaine de milice,	ditto
Alexandre Fraser,	seigneur, riv. des Caps et du Loup	ditto
Alexandre Soucis,	cultivateur,	ditto
Joseph Dechaine,	ditto,	ditto
Pierre Sirois,	capitaine de milice, Cacons et l'Isle-Verte	ditto
Jean-Baptiste Bertrand,	seigneur,	Trois Pistoles
Jean-Baptiste Rioux,	capitaine de milice,	ditto
Joseph Ouellet,	notaire,	Grand Mitis.
Henry Page,		

Membres honoraires de la société d'Agriculture de Québec.

Le révérend messire Villade,	prêtre, Ste-Marie, N.-Beauce
L'honorable col. Taschereau,	Ste.-Marie ditto
Le colonel Joseph Fraser,	St.-François, rivière du Sud
Le docteur Couillard,	Saint-Thomas
François Fournier, écuyer,	Saint-Jean Port-Joli
Simon Fraser, notaire,	ditto ditto
Le révérend messire Painchaud, prêtre,	Sainte-Anne
Pierre Casgrain, écuyer,	Rivière Ouelle

Amable Dionne, écuyer,	Kamoursaka
Le capitaine Pierre Sirois,	Cacona
François-Xavier Larue, écuyer,	Pointe-aux-Trembles
Le révérend messire P. Viau, prêtre,	Montréal
Philemon Wright, écuyer,	Hull
Le colonel Alexander Fraser,	Rivière du Loup
Le colonel Tasché,	Kamouraska
Le docteur Horseman,	ditto
Le capitaine Jean-Baptiste Morin,	Ile-Verte
Le capitaine Bosé,	Cap Saint-Ignace
François-Xavier Paré, écuyer,	Saint-François
Joseph Hamel,	Lotbinière
Louis Legendre, écuyer,	ditto
Louis Métotte,	Sainte-Croix,
Charles F. Grece,	Montréal,
Le révérend messire Ranvoyzé, prêtre,	Sainte-Anne
Le capitaine Giguère,	ditto
Le révérend messire Raby, prêtre,	ditto
Guillaume Guérin dit Saint-Hilaire,	Saint-Joachim
Wm. Hall, écuyer,	Brompton
Gilbert Henderson,	Frampton
Thos. Wm. Coke, écr. M. P.	Holkham, Norfolk
Wm. Green, écuyer,	Québec
Chs. Smith, écuyer,	ditto
J. George, écuyer,	ditto
William Sax, écuyer,	ditto
Robert Symes, écuyer,	ditto





61